

Informations Pratiques

Dimanche 21 avril 2024 10H

LE DIMANCHE 21 AVRIL 2024



Départ 10 h, bourg de Mantilly (Orne)

10ème Course des Poiriers en fleurs

Inscriptions à partir de cadet(e)s né(e)s en 2008,
sur <http://normandiecouseapied.com>
ou par courrier avant le 19 avril 2024 à :
Tiphaine Bellenger, Montfriloux – 61350 Mantilly

TARIF : 10 €

Le jour de la course : inscriptions (12 €) et retrait des
dossards à la mairie de Mantilly à partir de 8h30.

Départ et Arrivée à Mantilly
(61 – Orne)
Boucle de 10,2 km

Remise des récompenses à 11 h 30 :
Bouteille de Poiré et confiture pour tous les coureurs,
Coupe aux 3 premiers H/F et aux premiers de chaque
catégorie H/F,
Tombola avec les dossards : paniers du terroir à gagner



Plus d'informations sur

<http://coursedupoire.over-blog.com>

Contacts : Tiphaine Bellenger 02 33 37 65 54,
email : lacoursedespoiriers@sfr.fr

Suivez-nous



Règlement

ART 1 : L'association pour la Promotion des Savoirs des Territoires (APST) organise le dimanche 21 avril 2024 une course pédestre « LA 10EME COURSE DES POIRIERS EN FLEURS ».

ART 2 : Parcours de 10,2 km en une boucle Départ et Arrivée dans le bourg de Mantilly.

Le comité d'organisation a la possibilité, pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours au dernier moment, sans que les participants n'aient pu être avertis auparavant.

ART 3 : Conditions de participation

La course est ouverte à tous les coureurs (hommes et femmes) - licencié(e)s et non licencié(e)s né(e)s en 2008 et avant.

Certificat Médical : conformément à l'article L.231-2-1 du Code du Sport, l'organisateur s'assurera que :

* Pour les participants titulaires d'une licence Athlé Compétition ou Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, la mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition apparaît bien et de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence.

* Pour les autres participants, ils sont bien titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an au 21 avril 2024 ou sa photocopie.

Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Mineurs : une autorisation parentale écrite est obligatoire pour les participants mineurs.

ART 4 : Départ groupé des coureurs à 10h. Des postes de ravitaillement sont mis en place au 6ème km et après la ligne d'arrivée.

ART 5 : En application du règlement de la CNCHS, tout accompagnateur, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit sur le parcours, sous peine de disqualification du concurrent.

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée.

ART 6 : Le Comité d'organisation est couvert par une assurance Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

ART 7 : Le jour de la course (dimanche 21 avril 2024) : accueil, inscriptions (12€) et retraits des dossards à la Mairie de Mantilly, à partir de 08 h 30. Présentation obligatoire d'une pièce d'identité.

ART 8 : Prévoir des épingles pour les dossards.

ART 9 : Droit à l'image : Les concurrents autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.

ART 10 : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, sans que ceux-ci puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ART 11 : Les membres du comité d'organisation sont habilités à disqualifier tout concurrent ayant un esprit anti-sportif.

Récompenses : bouteille de Poiré et confiture pour tous les coureurs, coupe aux 3 premiers H/F et aux premiers de chaque catégorie H/F, paniers du terroir à gagner par tirage au sort avec les dossards.

Bulletin d'inscription

NOM :

PRENOM :

Date de Naissance :

ADRESSE :

N° Tél. :

Courriel :

SEXE : H F CATEGORIE :

N° de licence FFA :

ou N° de PASS RUNNING :

ou **CERTIFICAT MEDICAL** de moins d'un an au 21/04/24 : avec la mention **NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN COMPETITION**

INSCRIPTIONS :

10 euros par chèque accompagné du bulletin + certificat médical ou licence (photocopie)

Ordre des chèques d'inscription : APST

Sur place le jour de la course : 12 €

Autorisation parentale : Je soussigné(e) Mme-M.....
autorise mon fils - ma fille mineur(e) à participer à cette course à pied et je note que l'organisateur est dégagé de toute responsabilité.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course.

SIGNATURE :

A RETOURNER avant le 19 avril 2024 à :

Tiphaine BELLENGER

Montfriloux

61350 Mantilly